

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-292  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

Matière : FINANCES  
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
SUBVENTIONS

**OBJET :**  
**DEMANDES DE  
SUBVENTIONS  
POUR  
TRAVAUX A  
L'HOTEL DE  
VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 5 DECEMBRE  
2024

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 5 DECEMBRE  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

Séance du Conseil Municipal du mercredi 11 décembre 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène  
GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Nicole  
CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline  
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte  
BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis  
BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel  
RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès  
SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,  
Christian WINTERHALTER, IMEDJADJ Nadia.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Bernard GRIMAUD donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Régine SURRE donne pouvoir à Sabine CHABERT,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne  
GUILHEM,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GUIRAUD,  
Préscillia GRANIER, donne pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Bruno PERLES.

**Absents :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Hôtel de Ville de la Mairie de Castelnaudary est  
un bâtiment administratif sur 3 niveaux qui regroupent différents services publics dont la Police  
Municipale en rez-de-chaussée et les archives en rez-de-jardin.

Les effectifs de la Police Municipale étant en évolution à la hausse et le vestiaire unique actuel  
ne permettant pas aux agents de s'équiper dans de bonnes conditions et n'étant pas équipé  
de douche, le présent projet a pour objectif :

- d'aménager des vestiaires hommes / femmes avec douches, lavabos et casiers en rez-  
de-jardin, en partie sur la surface actuelle dédiée aux archives ;

- de réhabiliter la surface correspondant à l'openspace servant de bureaux à la Police Municipale et le bureau individuel accolé en bureaux comprenant les besoins suivants :
- 1 bureau individuel environ 9 m<sup>2</sup> pour la cheffe de service :
- 1 openspace avec 5 postes de travail (+ 1 ATPM assistant temporaire de police municipale sans poste de travail dédié) + un espace tisanderie (sans point d'eau) ;
- 1 local CSU (centre de supervision urbaine) à réduire par rapport à celui existant (6 à 7 m<sup>2</sup>).
- 1 local armurerie

Par ailleurs, plusieurs rayonnages des archives ayant cédé ou s'étant fortement déformés durant les 2 dernières années, ce projet inclut la rénovation de 8 rayonnages mobiles sur 17, en remplaçant les chariots, rails de guidage ainsi que tous les éléments n'assurant plus leur fonction initiale (croix de contreventement, plancher technique manquant), mais en conservant un maximum d'éléments en élévation intacts (montants, tablettes, etc).

Ces travaux devront permettre d'optimiser le stockage des archives et ainsi de rapatrier dans les archives le matériel stocké dans l'actuelle salle de lecture et salle de tri, qui seront transformées par ce projet en vestiaires pour la Police Municipale.

La réalisation de ces différents projets de rénovation est estimée à 213.000 euros HT soit 255.600 € TTC, prestations intellectuelles comprises.

Monsieur le Maire propose de solliciter des subventions les plus hautes possibles auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 ainsi qu'auprès du Conseil Départemental et de délibérer sur le plan de financement suivant :

#### PLAN DE FINANCEMENT REHABILITATION LOCAUX POLICE ET ARCHIVES MAIRIE

DEPENSES HT		RECETTES		
	MONTANT HT		taux	MONTANT
Travaux de réhabilitation	175 000,00 €	Etat (DETR 2025)	40,00%	85 200,00 €
Prestations intellectuelles (MO, CT, SPS...)	38 000,00 €	Conseil Départemental	30,00%	63 900,00 €
		Ville de Castelnaudary	30,00%	63 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>213 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>213 000,00 €</b>

#### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le plan de financement.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 ainsi qu'auprès du Conseil Départemental.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 11 décembre 2024

Le Maire,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le  
19 DEC. 2024  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
19 DEC. 2024  
Par publication le :  
**20 DEC. 2024**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le **20 DEC. 2024**

ID : 011-211100763-20241211-DB2024292-DE

